

Introduction au séminaire

GISÈLE CORNIER

*Présidente de la chambre d'agriculture de Saône-et-Loire,
membre du bureau de l'Assemblée permanente des chambres
d'agriculture (Apcv),
chambre d'agriculture de Saône-et-Loire
59 rue du 19-mars-1962, BP 522,
F-71010 Mâcon Cedex*

Je suis très satisfaite d'ouvrir ce séminaire avec Philippe Evrard. C'est la première fois que les chambres d'agriculture et l'Inra organisent un colloque en commun au niveau national, et je suis persuadée que nous avons matière à en prévoir d'autres dans l'avenir.

1. Les chambres d'agriculture et l'Inra : des missions complémentaires

Les chambres et l'Inra ont, en effet, tous deux une mission de service public dans deux domaines très complémentaires : la recherche et le développement.

Les chambres, implantées sur l'ensemble du territoire, ont un positionnement original :

- elles sont des établissements publics et en même temps des organisations professionnelles avec 4 200 élus ;
- elles ont un rôle consultatif, d'avis sur les questions d'intérêt agricole et rural, ainsi qu'un rôle d'appui aux projets des agriculteurs grâce au concours de 8 200 salariés, dont la majorité est affectée à des actions de conseil.

Le groupe des chambres d'agriculture a défini un projet stratégique en 2001, intitulé « Cap 2010 : pour une agriculture durable, par des agriculteurs responsables ».

Les chambres considèrent, en effet, que le développement durable ne peut être fondé que sur cinq piliers indissociables : des entreprises performantes, des conditions de travail et de vie satisfaisantes, des

produits diversifiés et de qualité, et de plus en plus, une contribution à l'aménagement du territoire ainsi qu'à la préservation de l'environnement.

Mais notre projet insiste beaucoup sur le fait que les agriculteurs doivent être responsables de leurs décisions et de leur insertion dans la vie locale, et non des façonniers intégrés par l'amont ou l'aval, ni des acteurs dont chaque décision serait définie par des obligations réglementaires. C'est aussi le sens de notre engagement dans l'agriculture raisonnée.

Nous estimons donc que nos objectifs stratégiques rejoignent ceux de l'Inra. C'est la raison pour laquelle nous avons signé en novembre 2000 une convention de partenariat pour amplifier nos actions en commun.

2. Des projets en commun à amplifier

Les chambres entretiennent déjà d'importantes relations de partenariat avec l'Inra.

Une enquête réalisée en 2000 a fait apparaître que la majorité de ces partenariats ne sont pas formalisés. Il s'agit de relations entre des techniciens ou des ingénieurs et des chercheurs. Les chercheurs souhaitent prolonger, sur le terrain, leurs travaux en laboratoire, tandis que les agents de développement vont questionner des chercheurs pour trouver une réponse à des problèmes de terrain ou pour s'appuyer sur la rigueur méthodologique de scientifiques lors de la mise en place de protocoles d'études ou de recherche appliquée sur le terrain ou en station expérimentale.

Mais dans plusieurs régions, les partenariats se sont structurés. Je citerai en particulier les conventions DADP, passées entre la Délégation à l'agriculture, au développement et à la prospective à l'Inra, et les acteurs régionaux d'autre part (chambres régionales, conseil régional et Draf¹ en particulier). Ceci concerne aujourd'hui cinq régions. Je citerai, par ailleurs, les dispositifs Agro-Transfert mis en place entre la profession et l'Inra, soutenus par les conseils régionaux, tels qu'ils existent aujourd'hui dans trois régions. Quelques autres conventions existent aussi ailleurs.

Ces collaborations avec l'Inra ne sont pas exclusives de travaux avec d'autres organismes de recherche ; je pense en premier lieu aux instituts techniques, et dans un certain nombre de cas, il s'agit du Cemagref,

¹ Direction régionale de l'agriculture et de la forêt.

d'universités ou de grandes écoles.

Mais nous considérons que le contexte actuel nous fait l'obligation de refonder ces partenariats et de les amplifier. En effet, les agriculteurs souhaitent vivre de leur métier, les filières sont confrontées à des marchés de plus en plus concurrentiels, les consommateurs sont plus exigeants en matière de qualité et de sécurité alimentaire, la société est plus attentive à la préservation de l'environnement et à la gestion de l'espace rural, mais aussi plus interrogative sur l'utilité des innovations technologiques. Je pourrai ajouter à cela la réforme du développement avec le remplacement de l'Anda² par l'Adar³, ou les fortes interrogations des organismes de recherche et de développement dans le contexte budgétaire présent de l'État français.

La convention de partenariat entre nos deux établissements prend en compte ces préoccupations, car nous avons tous deux une mission de service public et donc de recherche de l'intérêt général pour l'agriculture. Ces deux jours de séminaire s'inscrivent dans ce cadre.

3. Les attentes des chambres

Notre séminaire porte sur l'évolution du conseil en agriculture et des métiers du développement. Pour ce qui concerne les chambres d'agriculture, nous formulons trois attentes :

- d'abord, une meilleure connaissance réciproque entre le réseau des chambres et le réseau de l'Inra. Chacun a une connaissance partielle de l'autre. Un tel séminaire doit permettre une connaissance plus globale et plus approfondie ;
- ensuite, mieux valoriser les travaux et résultats de la recherche, et aider les chambres à adapter leurs compétences dans leurs métiers, en profitant de l'expertise des chercheurs et du dialogue avec eux ;
- enfin, identifier des débouchés opérationnels et des partenariats à envisager ensemble, qu'il s'agisse de thèmes à traiter, de formations à prévoir, d'outils à élaborer.

Aussi suis-je très heureuse de la forte participation à ce premier colloque en commun : une centaine de personnes sont inscrites. Vous êtes essentiellement des agents des chambres et de l'Inra. S'y ajoutent nos

² Association nationale pour le développement agricole.

³ Agence de développement agricole et rural.

interlocuteurs de l'Anda et de la DGER⁴ au ministère de l'Agriculture, avec lesquels nous entretenons des relations très régulières, même dans les difficultés actuelles. Nous avons aussi invité les centres de formation des agents de développement avec lesquels nous travaillons dans le cadre du Suaf⁵.

Je forme le voeu que les travaux de ces deux jours, et en particulier les apports et échanges en ateliers cet après-midi et demain, contribuent à mieux nous connaître et à mieux travailler ensemble.

Je remercie enfin l'Ifca de nous accueillir pour ce séminaire. L'Ifca est le centre de formation des chambres d'agriculture, qui a pris la suite du centre de Trie-Château depuis trois ans et demi. Nous avons ici un cadre adapté pour les formations et les séminaires.

⁴ Direction générale de l'enseignement et de la recherche.

⁵ Service d'utilité agricole pour la coordination des actions de formation.